

Mémoire présenté dans le cadre
de la révision de la politique culturelle du Québec

par

Robert Bergeron, ing. retraité
1164 ave Royale, Québec, G1E 2A9

Propriétaire de la maison Étienne Latouche, maçon,
laquelle a été construite par lui-même en 1835 et
agrandie vers l'est en 1855.

Cette maison fait maintenant partie du
Site patrimonial de Beauport



Le 24 avril 2016

Résumé du mémoire

Ce court mémoire ne concerne que les volets « patrimoine immobilier et mobilier » de la politique culturelle du Québec.

Dans un premier temps nous rappelons les grands éléments de la *Politique culturelle du Québec de 1992* et nous constatons que dans l'ensemble, elle nous est apparue adéquate.

Par ailleurs, à l'usage, nous devons admettre que des failles existent et ne permettent pas une protection complète du riche patrimoine immobilier québécois.

Nous verrons par des exemples comment cela peut se produire :

- Une maison remarquable connue comme le Manoir Crawford-Atkinson, qui avait été achetée par la municipalité de Scott en Beauce, a pu être citée puis, 2 ou 3 ans plus tard, démolie parce que l'on ne pouvait pas l'intégrer dans un projet de centre de loisirs.
- Dans le site patrimonial de Beauport, la mise en valeur du riche patrimoine immobilier nécessiterait, pour ne pas « faire les choses à moitié », que les fils de service soient enfouis. Pour ce faire, le principe du pollueur-payeur devrait être appliqué. Il faut un changement de paradigme.
- Même dans les sites du patrimoine, il existe des immeubles très mal entretenus par leurs propriétaires. Les autorités doivent trouver des solutions à ce problème.
- Dans tout le Québec il existe des immeubles remarquables qui ne sont pas classés par le gouvernement ou cités par les municipalités. Tel qu'évoqué dans la politique de 1992, il faudrait revoir les objectifs et les modalités associés au « classement » des immeubles patrimoniaux. Cela nécessiterait de revoir et de raffiner les inventaires. En ce qui concerne les citations municipales, force est de constater que certaines municipalités n'assument pas leurs responsabilités : c'est un problème que le gouvernement devra analyser et pour lequel il devra trouver des solutions.

Robert Bergeron est ingénieur retraité du gouvernement du Québec. Il habite une maison ancienne dans le site patrimonial de Beauport depuis environ 40 ans. Marié à Louise Chamard, ils ont ensemble restauré entièrement cette maison construite en 1835 et allongée en 1855. Ce sont aussi des collectionneurs sérieux de meubles et d'objets anciens.

Ils sont membres de l'association *Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec* depuis sa fondation et aussi de la *Société d'Art et d'Histoire de Beauport* depuis qu'elle existe.

Robert Bergeron a beaucoup travaillé dans de dossier de l'assurance des maisons anciennes et il est aussi membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Beauport.

Notes préliminaires

Ce court mémoire ne concerne que les volets « patrimoine immobilier et mobilier » de la politique culturelle du Québec : c'est ce que je connais le mieux.

Retraité depuis plus de dix ans, je n'ai plus l'habitude d'écrire de long rapports. J'irai donc à l'essentiel, confiant que vous comprendrez rapidement les messages que je souhaite soumettre à votre réflexion.

Le volet « protection et valorisation du patrimoine » de la politique de 1992.

La deuxième orientation de la Politique culturelle du Québec de 1992 s'intitule **Valoriser l'héritage culturel** et à première vue elle me semble tout à fait adéquate. Je cite quelques passages :

L'héritage culturel, légué de génération en génération, est précieux parce qu'il a valeur de symbole, possède un caractère pédagogique essentiel, comporte une valeur matérielle qui croît avec le temps et constitue un actif culturel, social et économique irremplaçable. C'est pour ces raisons que la plupart des sociétés se dotent de musées, de centre d'archives ou de bibliothèques, et que des édifices, et même des arrondissements entiers, sont protégés par des lois. C'est ce qui justifie, aussi, la restauration d'œuvres, la rénovation de bâtiments, l'érection de monuments commémoratifs, le recensement de chansons ou de légendes anciennes. C'est aussi ce qui explique l'attrait de citoyens pour la généalogie, les meubles anciens ou les arts traditionnels. leur intérêt pour l'histoire de leur région ou de leur quartier et leur engagement personnel pour sauvegarder un patrimoine familial ou local. ...

*L'héritage culturel appartient à la génération actuelle; c'est à elle que les générations antérieures l'ont légué et c'est elle qui l'enrichit constamment, L'utilisation d'un bien représente la meilleure façon de le garder, d'en sauvegarder le sens et de le transmettre de nouveau, en bon état. La protection de cet héritage culturel est d'autant plus importante que sa disparition peut revêtir un caractère irréversible. **La perte ou la destruction d'un édifice, d'œuvres ou de documents uniques appauvrit à jamais la reconstitution d'un pan de l'histoire, le témoignage d'une époque ou la mise en valeur d'un savoir-faire ancestral.** ...*

Les années soixante voient ainsi se multiplier le nombre de bâtiments classés: après quarante ans la Commission des monuments historiques avait procédé au classement de 78 bâtiments; en 1972, soit une dizaine d'années plus tard, on en relève déjà 200, C'est d'ailleurs à ce moment que l'ancienne loi est remplacée par la Loi sur les biens culturels, qui confirme le rôle prédominant du Ministère dans le champ du patrimoine et celui, essentiellement consultatif, de la nouvelle Commission des biens culturels. Parmi les autres changements majeurs survenus au cours de ces années, on note l'apparition des mesures de protection touchant les ressources archéologiques et la possibilité pour le Ministère de conclure avec des tiers, des organismes municipaux en particulier, des ententes en vue de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine collectif. Enfin, en 1986, la loi sera une nouvelle fois modifiée pour permettre aux municipalités de citer des monuments historiques et de constituer des sites du patrimoine.

Le pronostic semblait donc favorable en 1992, mais tout n'a pas bien fonctionné... Voyons quelques exemples et essayons d'en tirer des leçons pour la « nouvelle politique ».

Premier exemple : Un drame actuel qui se déroule dans une navrante indifférence : le saccage du manoir Crawford-Atkinson de et par la municipalité de Scott, en Beauce.

C'est un fouinant sur la page « Facebook » de l'*Association des Amis et Propriétaires de maisons anciennes du Québec* que j'ai entendu parler du manoir Atkinson. On déplorait que cette magnifique maison allait bientôt être démolie.

En continuant ma recherche j'ai pu connaître davantage l'histoire de cette maison, d'abord sur le site internet de la municipalité qui en est propriétaire puis en pouvant visionner certains extraits sur la chaîne *Historia* puisqu'on y avait tourné un épisode de la série *Les Récupérateurs*.

Voici donc les principaux éléments de cette histoire, selon différentes sources.

- La maison aurait été construite vers 1870 (selon *Historia*) et aurait servi de résidence d'été aux Crawford-Atkinson, une riche famille des environs de Québec jusqu'en 1903.
- Elle aurait été ensuite vendue à des industriels du bois associés à la municipalité de Scott.
- En 1929, la maison est acquise par Ernest H. Lefèvre, un employé civil domicilié à Québec. Ce dernier le vendra à son fils, Charles-Albert Lefèvre, le 17 janvier 1957. Durant toute cette période la maison sert de chalet d'été.
- Le 16 décembre 2008, Charles-Albert Lefèvre revend finalement l'immeuble à la Municipalité de Scott. La transaction inclut plusieurs meubles anciens.
- Voici la description architecturale de la maison (source inconnue) :

Le Manoir Atkinson est typique des grandes résidences néo-gothiques construites à la fin du 19^{ième} siècle. Son empreinte au sol de treize par dix-sept mètres et demi, marque un plan irrégulier tendant vers un « L ». Ainsi le corps principal de la maison est flanqué d'une galerie à son périmètre et son portail d'entrée est surmonté d'une imposte en arc et coiffé d'une lucarne-pignon avec épi de faitage, tous des éléments typiquement architectural néo-gothique. L'emploi du bois est abondant, les nombreux détails de mouluration, des boiseries aux ouvertures, des frises et des épis, reflètent bien le souci de l'architecture à suivre une ligne directrice réfléchie dans les moindre détails. Le petit garage, tout à fait dans l'esprit du manoir, a été implanté derrière le corps secondaire du bâtiment principal. De forme rectangulaire, mur pignon en façade, le volume est coiffé d'une toiture à deux versants, formant des avant-toits gracieux, prononcés et soutenus par des consoles de bois ornementés en respect de son courant stylistique.

Le modèle en bois du cottage classique, à un étage et demi, coiffé d'un toit à deux versants munis de demi-croupes est un style courant en milieu de colonisation tardive et très répandu sur l'ensemble du territoire québécois. Le manoir Atkinson fait partie des modèles vernaculaires communs du style néo-gothique du tournant du siècle, il est témoin direct d'une époque passée, mais **il est indéniable que sa valeur patrimoniale est importante et mérite d'être mise en valeur.**
- En juin 2012, la municipalité de Scott demande la « citation » du « Manoir Crawford-Atkinson »; les motifs invoqués dans la résolution sont les suivants (le surlignage en gras est le nôtre) :
 - Les bâtiments possèdent une **valeur architecturale exceptionnelle** en raison de leur **style architectural unique** sur le territoire de la Municipalité de Scott;
 - Les bâtiments possèdent également une **valeur historique exceptionnelle** puisque leur construction est liée à la famille Atkinson (1879 à 1903) qui a fondé la première industrie (moulin à scie) du secteur qui deviendra la Municipalité de Scott.
 - La construction des deux bâtiments est probablement antérieure ou, à tout le moins, contemporaine, à la fondation de la municipalité qui date officiellement de 1895.

- Par l'orientation 20 (Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et la qualité esthétique du paysage) de son Plan d'urbanisme, la Municipalité de Scott déclare **vouloir protéger de façon particulière le Manoir Atkinson** et son site qui constituent **un potentiel patrimonial et communautaire particulièrement intéressant**. La citation des bâtiments par le conseil municipal permettra aussi de **garantir l'intégrité architecturale de ces immeubles** lors d'une éventuelle restauration, réparation ou modification. Cette action permettra de **s'assurer de la conservation de ces bâtiments pour les années à venir et de ce qu'ils représentent pour la communauté**.
- Malgré ces nobles et belles intentions, à la fin de l'année 2015, la municipalité décide qu'il est impossible d'intégrer le Manoir dans son projet de centre de loisirs. Elle offre à la chaîne *Historia* d'y tourner un épisode de son émission « *Les Récupérateurs* » : « *Cette magnifique demeure de 22 pièces est donc destinée à un triste sort. Nos récupérateurs ont donc carte blanche quant à ce qu'ils veulent rescaper!* »
- Actuellement la démolition et la récupération de matériaux se continuent; lors de notre visite des lieux (début avril 2016), nous avons constaté que le magnifique escalier de la maison était demeuré intact. Nous sommes donc intervenus auprès de la municipalité afin de préserver cette belle pièce d'ébénisterie. Cela sans résultat semble-t-il. (Voir l'annexe 1 pour les photos du manoir et la copie de ma correspondance avec la responsable municipale de ce dossier)
- Les personnes suivantes ont reçu copie de ma correspondance concernant le Manoir :
 - Le maire de la municipalité de Scott
 - Le ministre de la Culture et des Communications
 - La directrice régionale du MCCQ
 - La présidente d'Action-Patrimoine
 - Le député de Beauce-Nord
 - Le président du Conseil du patrimoine culturel du Québec
 et seulement la directrice d'Action Patrimoine m'a rappelé pour avoir plus de détails et pour appuyer ma démarche.

Conclusions et recommandations

Depuis 1986, le gouvernement du Québec a permis aux municipalités du Québec de « citer » des bâtiments patrimoniaux dans le but d'en assurer la sauvegarde et leur valorisation. Il semble y avoir environ 1000 immeubles qui profitent de cette protection dans l'ensemble du Québec (recherche dans le Répertoire des biens culturels du Québec) ce qui est très bien. Par ailleurs, le cas du manoir Atkinson situé dans la municipalité de Scott en Beauce, révèle que cette protection est insuffisante. Dans des cas similaires, le ministère de la Culture et des Communications ne devrait pas hésiter à émettre des *Avis d'intention de classer* pour éviter toute démolition ou toute décision hâtive relativement à ces immeubles anciens de grande valeur patrimoniale.

Le dossier du manoir Atkinson nous amène aussi à proposer la règle suivante : lorsque des immeubles anciens de grande valeur sont identifiés par l'état ou par une municipalité et qu'on leur confère une protection spéciale (classement ou citation), on devrait rechercher pour ces immeubles une vocation qui les mettrait en valeur et non pas essayer de les intégrer à des projets où ils devront être adaptés pour ne faire que de la « figuration »; c'est trop souvent le cas.

Deuxième exemple : Le site patrimonial de Beauport, là où l'on fait les choses à moitié...

Dans l'ensemble du Québec, il existe 12 sites du patrimoine déclarés et l'avenue Royale de Beauport fait partie de ce groupe sélect.

Le site patrimonial de Beauport, décrété en 1964 et agrandi en 1985, s'étend sur près de six kilomètres

et traverse les anciennes municipalités de Giffard, Beauport, Villeneuve et Courville. Le site offre des panoramas remarquables sur le fleuve Saint-Laurent et l'île d'Orléans. Il compte plus de 650 bâtiments à caractère résidentiel et institutionnel, qui témoignent de l'architecture du XVIII^e au XX^e siècle. La majorité de ces bâtiments est implantée le long du parcours sinueux formé par le chemin Royal et l'avenue Royale. L'implantation des maisons en dents de scie résulte du découpage des terres du Régime français. Les rues secondaires, obliques par rapport à la voie principale, rappellent l'orientation des parcelles initiales.

Source : ministère de la Culture et des Communications

Fondée en 1634, Beauport est la deuxième plus vieille ville du Québec. Dans la colonie, Robert Giffard a été le premier mais aussi l'un des rares seigneurs à prendre son rôle au sérieux. Monseigneur de Laval empruntait à pied, le chemin Royal et s'arrêtait au manoir seigneurial pour saluer Robert Giffard et se reposer avant de continuer sa route vers la chute Montmorency et beaucoup plus loin, vers la grande ferme du Cap Tourmente... Ce n'est pas rien.

Un premier constat : de la nécessité d'enfouir les fils de service

Allons droit au but : pour que l'avenue Royale retrouve un peu de son charme et de sa « noblesse » d'antan il faut capitaliser sur le grand nombre de bâtiments anciens qui sont toujours là et les mettre en valeur afin de redonner une personnalité propre à cet arrondissement « linéaire ». **Et pour cela, une condition nécessaire, l'enfouissement des fils de service.**

Partout au Québec, dans les nouveaux développements domiciliaires on enfouit généralement les fils de service. Selon Hydro-Québec, cela « adoucit » le paysage. Mais dans le site patrimonial de Beauport, ce n'est pas une priorité. On a refait un fort pourcentage des infrastructures le long de l'avenue et on en a pas profité pour enfouir les fils. Pire, on ajoute des câbles (fibre optique), des transmetteurs (compteurs intelligents) et pour ajouter l'injure à l'insulte, il arrive que l'on ajoute des poteaux qui serviront à amener des fils sous-terre pour alimenter des nouveaux développements... C'est ce qu'on appelle « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

Actuellement, les programmes d'enfouissement des fils sont généralement financés dans la proportion suivante : 33% par les compagnies utilisatrices, 33% par le Québec et 33% par les municipalités. **Ne serait-il pas temps que ce paradigme soit modifié.** Nous sommes au 21^e siècle, la technologie existe et les compagnies utilisatrices (Hydro-Québec, Bell, Videotron et autres) font des milliards \$ annuellement. Il est temps d'appliquer le principe du « pollueur – payeur » et forcer ainsi les compagnies à enfouir leurs câbles (ce ne sont plus des minces fils...) selon un échancier à définir. Arrêtons de faire les choses à moitié...

Voir annexe 2 pour quelques photos.

Deuxième constat : que faire avec les récalcitrants

Les propriétaires de maisons anciennes du site patrimonial de Beauport peuvent profiter de programmes d'aide pour effectuer des travaux sur l'extérieur de leurs maisons lorsque ceux-ci sont « conformes aux règles de l'art » en matière de restauration. On pense aux toitures qui seront refaites en tôle ou en bardeaux de cèdre, aux fenêtres qui seront en bois et « traditionnelles » et aux galeries avec leurs beaux barotins tournés. Cette aide est de l'ordre de 30 % de la facture totale lorsque l'on engage des entrepreneurs, ce qui semble raisonnable.

Par ailleurs, et cela est vrai partout au Québec, il arrive que pour différentes raisons, certains propriétaires négligent leur maison ancienne. C'est dommage, cela nuit à l'apparence de l'ensemble du site patrimonial et à long terme cela menace l'intégrité des bâtiments souvent laissés plus ou moins à l'abandon.

Il n'y a pas de solution facile à ce problème. Sans doute qu'une recherche de ce qui se fait ailleurs pourrait éclairer nos décideurs. Nous donnons quelques exemples dans notre Annexe 3.

Troisième exemple : Des maisons remarquables sans aucun statut.

Dans la *Politique culturelle du Québec de 1992*, à la page 45, on annonce le programme suivant :

- *La révision des objectifs relatifs au classement et à la restauration*
... Aussi, le Ministère entend-il revoir ses objectifs en ce qui concerne le classement de biens et objets patrimoniaux, à la lumière des tendances récentes. Il procédera de plus à un réexamen de l'ensemble des biens classés. De même, il précisera les critères et les modalités régissant l'aide qu'il apporte à la restauration, afin de faciliter l'intégration du patrimoine dans un contexte où l'évolution de l'environnement urbain et rural prédomine. À cet égard, il s'inspirera de l'expérience et de l'expertise développées ailleurs dans le monde et colligées dans les chartes internationales portant sur le patrimoine; il considérera l'attribution d'un statut comme un outil parmi plusieurs, son approche de gestion du patrimoine se fondant désormais sur le partenariat et l'insertion du patrimoine dans la vie culturelle, sociale et économique.

Or, force est de constater que le réexamen de l'ensemble des biens classés n'a pas été fait et que les propriétaires d'immeubles classés continuent à recevoir un remboursement de taxes foncières au prorata de la valeur de leur maison ancienne par rapport à la valeur totale de la propriété. Or, il existe un grand nombre de maisons anciennes, bien entretenues ou en voie de restauration par des propriétaires passionnés qui pourraient eux aussi profiter d'une aide financière bien méritée. C'est une question de justice.

Je pense notamment aux vieux quartiers de Lévis et aussi à la rue Saint-Georges, dans la même municipalité. Cette vieille rue ressemble à s'y méprendre à l'avenue Royale et plusieurs propriétaires prennent un soin jaloux de leur maison ancienne, et cela sans aucune aide financière : est-ce normal ?

Pourquoi ne pas revoir la notion de classement pour la « démocratiser »? Pourquoi ne pas reconnaître le travail de tout propriétaire d'une maison traditionnelle qui se considère comme le fiduciaire d'un bien qui lui survivra. (C'est un concept popularisé notamment par l'antiquaire Jean-Marie DuSault de Deschambault). L'engagement « moral » des propriétaires de ces maisons classées (nouveau genre) serait de laisser leur maison dans un état d'authenticité plus grand que lorsqu'il l'ont reçue ou achetée. Et des subventions seraient accordées pour réaliser les travaux effectués dans ce sens.

Annexe 1 : Photos du Manoir Atkinson et copie de la correspondance



Le "Manoir Atkinson" et en arrière plan, sa remise.
Photo tirée du site de la municipalité.

Époque inconnue.



La remise, encore en bon état, qui pourrait être restaurée et servir de centre d'interprétation. Au besoin, elle pourrait être déplacée

Photo prise par R. Bergeron
début avril 2016



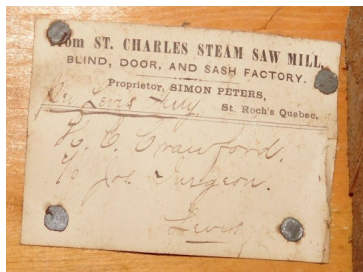
Le manoir Atkinson en avril 2016.
On récupère le bois de charpente



Magnifique escalier que nous suggérons de récupérer et d'intégrer à la nouvelle construction.
La récupération du bois de charpente se continue.



La balustrade au sommet de l'escalier, du côté gauche, devrait elle aussi être conservée et intégrée à la nouvelle construction.



Étiquette du fabricant fixée à l'arrière d'un limon (très rare)



Les autorités de la ville, peu après l'annonce d'une subvention de près de 1 million \$ pour la construction du nouveau centre de loisirs.

Photo de la municipalité

... parce qu'il me restait de la place...

Annexe 1 (suite) Correspondance relative à la destruction du manoir Atkinson

Copie de la première lettre envoyée à la municipalité

Québec, le 5 avril 2016

Mme Marie-Michèle Benoit
Directrice des loisirs
Municipalité de Scott
mmbenoit@municipalitescott.com

Objet : Le manoir¹ Atkinson de Scott

Bonjour Mme Benoit

J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, de visiter le manoir Atkinson dont on récupère actuellement le bois de charpente avant sa démolition définitive. Je comprends, selon l'avancement du chantier, qu'il est trop tard pour revenir sur cette décision. J'ai d'ailleurs consulté le site internet de la ville où toute cette saga est racontée. En faisant cette recherche, j'ai noté que vous êtes à la recherche de suggestions pour commémorer l'existence du manoir et lui rendre hommage (expression utilisée dans votre présentation). C'est dans cette optique que je vous écris.

Tout d'abord, je suggérerais de conserver le bâtiment annexe qui n'a pas encore été touché et dont la construction est certainement contemporaine au manoir. Ce bâtiment pourrait facilement être utilisé après avoir été restauré (il est encore en bon état selon moi). Il pourrait aussi devenir un petit centre d'interprétation et au besoin il serait relativement facile de le déplacer. (voir l'annexe photographique)

Ma deuxième suggestion concerne l'escalier principal du manoir qui n'a pas encore été touché par le "récupérateur" travaillant actuellement à la maison (Berthier Guay, Materiauthèques.com, si je me souviens bien). C'est un élément spectaculaire de la maison et il est intact. De plus en son sommet, il se prolonge pour former une balustrade de même facture. Le tout est **RE-MAR-QUA-BLE**. Et comme si ce n'était pas suffisant, l'ébéniste Guay a trouvé sous une contre-marche, une étiquette qui indique par qui il a été construit. La partie imprimée se lit comme suit :

**From ST CHARLES STEAM SAW MILL
BLIND, DOOR AND SASH FACTORY
Proprietor, SIMON PETERS
St Roch's, Quebec**

Je vous supplie donc de conserver cet ensemble de grande valeur patrimoniale (faute d'avoir conservé tout le manoir) et je suggère aussi d'intégrer ce magnifique escalier dans la nouvelle construction pour laquelle la municipalité vient de recevoir une subvention de 989,579 \$. Il faudrait donc aviser très rapidement le récupérateur Guay pour ne pas qu'il endommage l'escalier.

Je joins une annexe photographique pour illustrer mon propos.

Je transmets aussi une copie de cette lettre à diverses personnes susceptibles d'être intéressées par le dossier du manoir Atkinson de Scott.

Veillez accepter, madame Benoit, mes salutations amicales.

Robert Bergeron
1164 ave Royale
Québec, G1E 2A9
Tél. : 418-666-9567
robertbergeron@oricom.ca

Personnes qui recevront une copie de cette lettre

M. Clément Marcoux, maire de la municipalité de Scott (nthibodeau@municipalitescott.com)
M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications (ministre@mcc.gouv.qc.ca)
Mme Dominique Malack, Directrice régionale, MCCQ (dominique.malack@mcc.gouv.qc.ca)

¹ Le terme manoir est utilisé ici dans le sens populaire de "grande maison prestigieuse et mystérieuse"

Mme Louise Mercier, présidente, Action-Patrimoine (info@actionpatrimoine.ca)
M. André Spénard, député de Beauce-Nord (aspénard-beno@assnat.qc.ca)
M. Yves Lefebvre, Président du conseil du patrimoine culturel du Québec (info@cpcq.gouv.qc.ca)

Copie de la réponse de la municipalité

Re: Manoir Atkinson de la municipalité de Scott

Bonjour M. Bergeron,
Merci d'avoir pris le temps de nous écrire.
Effectivement, le terme SAGA représente bien notre histoire des 8 dernières années.

Vos deux propositions sont bonnes, mais nous y avons pensé.... nous avons même fait les études pour le rénover. Notre projet à la base consistait de le rénover et d'y attacher une nouvelle partie pour combler les besoins. Depuis longtemps nous utilisons le terme de Manoir des Loisirs puisque nous voulions garder la partie du Manoir pour centre culturel, histoire, musée, etc et y annexer une grande salle pour répondre aux besoins.

Après plusieurs tentatives de recherches de financement, malheureusement l'urgence d'offrir un bâtiment à notre population se faisait sentir et la capacité de nos payeurs de taxes également était à considérer.

Tout comme vous, notre désir était de le garder MAIS la raison a fait que nous avons dû prendre une décision considérant l'urgence ET surtout le nombre de projet en cours afin de mettre notre municipalité à jour et de répondre aux besoins de notre population grandissante.

Soyez assurés que nous travaillons très fort pour récupérer l'histoire. Nous avons même un comité Histoire composé de citoyens de Scott.
Finalement, l'idée de l'escalier est bonne, mais il est très difficile d'incorporer cet élément dans le nouveau bâtiment pour une question de normes et d'espaces.
Dans le nouveau bâtiment, il y aura un corridor «historique» avec des éléments de l'ancien manoir et l'histoire y sera racontée de façon originale.

PS, Vous êtes chanceux de l'avoir visité et d'avoir pris des photos CAR aucun individu est supposé de rentrer dans le bâtiment autre que M. Berthier et ses gars.

Merci beaucoup et bonne journée

Marie-Michèle Benoit
Directrice du Service des loisirs
Municipalité de Scott
1070 route Kennedy
Scott (Quebec) G0S 3G0
418-387-2037

Dernière correspondance

Bonjour Mme Benoit.

Je ne vous remercie pas de m'avoir répondu si rapidement parce que j'aurais souhaité que vous analysiez mes propositions plus attentivement, peut-être en consultant certains de vos collaborateurs. Par exemple, vous dites que pour des questions de normes et d'espaces vous ne pouvez retenir l'idée de conserver le magnifique escalier. Pour ma part, je pense que vos architectes auraient pu, avec un peu d'efforts et de bonne volonté, intégrer cet escalier. En ce qui concerne le bâtiment annexe, peut-être que tout espoir n'est pas perdu ? (cette première partie de mon message a été écrite hier, dès la réception de votre courriel)

Par ailleurs, la nuit porte conseil, et je me permets aujourd'hui de vous faire une nouvelle suggestion pas compliquée : puisque l'escalier a été fabriqué dans St-Roch à Québec et livré à Scott il est donc modulaire et probablement facile à défaire sans trop l'endommager; je pense que M. Guay qui me semble un récupérateur très respectueux du patrimoine, pourrait donc démonter l'escalier assez facilement. Puisque le temps porte conseil, tout demeurerait possible: vous pourriez l'entreposer dans la remise actuelle et voir par la suite. Par exemple, puisque avec la subvention obtenue pour le centre de loisirs, vient sans doute l'obligation de réaliser une œuvre d'art (politique du 1% : Politique d'intégration des arts à l'architecture) il serait sans doute possible de valoriser l'escalier comme ou dans une œuvre d'art : il faut faire confiance à l'imagination créative d'artistes ... et puisque cette politique est appliquée par le MCCQ, pourquoi ne pas obtenir l'avis de Mme Dominique Malack que vous connaissez sans doute puisqu'elle est la directrice régionale de ce ministère.

Pour ma part, j'arrête ici mes démarches. Je vous souligne cependant que le MCCQ entreprend une consultation pour renouveler la Politique culturelle du Québec. J'ai l'intention d'utiliser la saga du Manoir Atkinson pour démontrer que la politique actuelle protège très mal les bâtiments patrimoniaux de grande valeur.

Robert Bergeron, ing. retraité
1164 ave Royale
Québec, QC, G1E2A9
Tél. 418-666-9567
robertbergeron@oricom.ca

P.S. 1 Pour le bénéfice des personnes qui connaissent moins le manoir je souligne qu'on a pu le voir sur le site le site du canal **Historia**, série **Les Récupérateurs**. Malheureusement, l'émission sur le manoir Atkinson ne semble pas actuellement en rediffusion.

Annexe 2 : De la nécessité de l'enfouissement des fils dans le site patrimonial de Beauport



Une maison du régime français ... et l'enfilade de fils.

Voici une maison qui, restaurée, serait exceptionnelle...
Mais les fils et le poteau seront-ils toujours là ?



Maison monumentale mansardée



Les fils verticaux qui rejoignent les poteaux qui sont récents servent à alimenter des développements domiciliaires situés au sud de l'avenue Royale...

Annexe 3 : Maisons négligées dans des sites du patrimoine



Maison plus ou moins abandonnée dans le site patrimonial de Beauport. Remarquer le petit arbre qui pousse à travers l'escalier.



Rassurez-vous, la toiture a été refaite l'an derniersuite aux pressions répétées de la ville de Québec. Mais les nouvelles lucarnes n'ont toujours pas de fenêtres...



Très belle maison en « brique d'Écosse » (la même qui a été utilisée pour l'église de Courville. Les fenêtres sont d'un type anglais : « à guillotine »).
On constate malheureusement que la galerie de bois, négligée depuis de nombreuses années devra être complètement refaite.



La maison Bignell, située dans le site patrimonial de Sillery, est achetée en 1987 par un riche investisseur de Québec. Elle est déjà abandonnée. La restauration de la maison qui date de 1811 est alors évaluée à plus de 1 million \$ et l'architecte au dossier déconseille le projet.

Depuis lors, rien n'a été fait et on a barricadé les fenêtres. On peut imaginer que la maison est contaminée par les champignons...

Le terrain est évalué à 545,000 \$ et la maison à 50,000 \$...

Quelle triste histoire.

Photo : MCCQ 2006, Registre du patrimoine immobilier

Annexe 4 : Des maisons exceptionnelles qui mériteraient un statut patrimonial assurant leur protection.



Voici une maison exceptionnelle de la Côte de Beaupré que toute personne qui s'est rendu à Ste-Anne-de-Beaupré en venant de Québec a sans doute remarqué. C'est le « Château Richard », construit par Louis Richard, un industriel local qui exploitait une usine de « fibre synthétique » au tournant du siècle dernier.

Elle est inhabitée depuis peut-être plus de 20 ans... les galeries majestueuses sont à refaire.

S'il y a une maison qui mériterait d'être sauvée et restaurée, c'est bien celle là. Pourtant personne ne bouge. Une politique du laisser-aller.



Voici une magnifique maison de Lévis... Tout est parfait.

Le propriétaire ne mériterait-il pas un encouragement financier pour continuer un si beau travail ?



Cette maison est répertoriée dans un livre anniversaire de la municipalité de St-Isidore en Beauce. Elle est située sur la route Kennedy. Il lui manque une galerie qui en faisait le tour sur trois cotés. Mais l'extérieur est quand même bien conservé.

C'est l'auberge Genest et son intérieur est tout simplement remarquable. L'étage des combles, où étaient les chambre n'a subit aucune modification. Il n'y a pas d'électricité ! Au rez-de-chaussée, ce sont les salons et la salle à dîner qui accueillait les visiteurs. Les draperies sont aussi d'époque.

Les Amis et propriétaires de maisons anciennes qui ont visité cette maison il y a 7 ou 8 ans ont suggéré à la municipalité de citer cette maison unique. Ils ont reçu une fin de non-recevoir.